

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025-04

avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/01/2025

Objet : VOTE DU BP 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 06/02/2025

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2025-04. VOTE BP 2025.pdf

Annexes :

1 - BP 2025 EIM.pdf

2 - SIGNATURES BP 2025.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20250127-2025-04-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-sept janvier, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heures et trente minutes, salle du Conseil de la mairie de Condat sur Vienne, 2 rue de la mairie 87920 Condat sur Vienne.

Date de convocation du Comité Syndical : 20-01-2025.

Objet : Vote du BP 2025.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT, Mme Émilie RABETEAU, Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET.

Excusés : M. Jean-Michel IGOUZAN, Mme Céline JALLAIS, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Maud TERRACOL.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	3
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président propose de voter le budget de l'EIM pour l'année 2025.

Le budget de fonctionnement de l'EIM s'élève à 346 700 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 13 500,00 €, les charges de personnel à 325 000,00 €, les charges de gestion courante à 400,00 €, les charges financières à 1 500 € et la dotation aux amortissements à 6000,00 €.

Les recettes des services sont estimées pour cette période à 108 000,97 €.

Le montant total de la participation des communes représente 183 476 €.

Une demande de subvention de fonctionnement sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Elle est estimée à 17 600,00 €.

Le budget d'investissement de l'EIM s'élève à 18 831,67 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2025.

Le Budget primitif 2025 (M57) voté par nature est joint à la présente délibération ainsi que la Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif 2025.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **06-02-2025**

Isle, le 28-01-2025

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

